

COMPTE-RENDU_ SEANCE DU 28 JANVIER 2025_18H30

Excusées : Stéphanie Verger pouvoir Maxime Dauvel, Emmanuelle Mercier pouvoir Guillaume Bonnevin, Natacha Ardouin pouvoir Isabelle Terminet.

Réorganisation école

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal que Mme Godichon, ATSEM en maternelle, part à la retraite le 1^{er} avril. Il est nécessaire de revoir les temps de travail et les amplitudes horaires. Il pourrait y avoir 2 ATSEM avec un volume d'heures équilibré et similaire à aujourd'hui. Une seule personne serait recrutée pour effectuer l'entretien de l'ensemble des bâtiments communaux. Monsieur le Maire demande la discrétion au conseil municipal en attendant de rencontrer les agents en poste.

Point sur les travaux

Prévus : plateaux surélevés à Saint Martin et Rulle, réfection toitures des bâtiments communaux, chiffrage des travaux lotissement les Brossettes.

Monsieur le Maire demande aux conseillers de faire part des besoins dont ils auraient connaissance.

Les conseillers font part des points suivants :

- 1 lampadaire supplémentaire à poser rue des Ruidards
- revoir la circulation au carrefour rue du Temple rue de Neuvicq
- changer panneau sens interdit rue du pain béni
- disposition poubelles parking comité des fêtes à revoir
- prévoir l'installation d'une rampe côté mur dans l'escalier de la mairie.

Des devis seront demandés avant l'étude du budget.

Vente terrain

La CUMA de Sigogne poursuit son projet de plateforme de lavage. Les banques préféreraient que le terrain appartienne à la CUMA en cas de besoin d'hypothèque. Le terrain a été acheté 20 000€ et sera revendu la même somme à la CUMA. Les frais annexes ont été pris en charge dans la vente Dumas/commune.

Questions diverses

- Christian C. souhaite vendre la maison de son père, Jacques, située 1 rue Fontainebleau. Cette habitation jouxte les bâtiments communaux suivants : épicerie, logement, restaurant, salle des associations et jardin. La maison a été mise en vente au prix de 93 000€ auprès de Martial L. Après l'avoir visitée et vu l'état et les travaux à effectuer, Monsieur le Maire invite le conseil municipal à faire une proposition d'achat à hauteur de 73 000€. Ce bâtiment étant totalement imbriqué dans les bâtiments communaux, le conseil municipal donne un avis favorable et demande à Monsieur le Maire de négocier avec le vendeur et l'agent immobilier.

- Afin de financer l'achat de la maison de Monsieur C. et les travaux nécessaires, il serait souhaitable de vendre l'ex « Maison Cloché » tout en gardant une partie du jardin. Cette maison a été évaluée par 2 agences et nous attendons le rapport des diagnostics immobiliers pour faire une proposition au locataire, qui pourrait être intéressé. En cas de refus de celui-ci, la maison serait mise en vente à la fin du bail.

- Une tentative d'effraction a eu lieu au cabinet médical en fin d'année. Il est envisagé d'y installer une alarme.
- Le métier de secrétaire de mairie a été revalorisé par la loi du 30 décembre 2023. Ainsi le législateur fait évoluer le terme « secrétaire de mairie » en « secrétaire général de mairie », confortant ainsi son statut et sa fonction. La loi met également en place une mesure dérogatoire temporaire permettant une promotion hors quota en catégorie B au regard de l'expérience acquise par les fonctionnaires de catégorie C. Mme Emmanuelle Dumouts sera ainsi nommée rédactrice au 1^{er} avril 2025.